



Communiqué de presse du 5 mars 2024

Des paysans de tout le pays attaquent la Confédération pour son inaction face au dérèglement climatique, lequel menace les rendements agricoles

Représentés par Avocat-e-s pour le Climat, des agriculteurs, viticulteurs, maraichers et arboriculteurs venus de Zurich, Schwytz, Genève, Neuchâtel ou encore Vaud ont déposé une requête auprès du DETEC tendant à ce que les autorités prennent toutes les mesures nécessaires pour respecter ses engagements internationaux et nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la fonte des glaciers, l'agriculture constitue en effet l'une des premières victimes visibles du dérèglement climatique. Yves, l'un des plaignants explique dans la requête que « **[l]a sécheresse de l'année 2022 lui a causé une perte de rendement de plusieurs dizaines de milliers de francs ce qui correspond à près de 10% de son chiffre d'affaire annuel (!)** ».

Les Avocat-e-s pour le Climat se prévalent d'un rapport de 2022 de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain dont il ressort qu'« *[i]l faut s'attendre à des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues durant l'été et l'automne, à des moments où les températures et le besoin en eau de l'agriculture sont élevés. De plus, la concentration croissante de CO2 dans l'atmosphère réduit la productivité agricole.*

Se fondant sur un rapport de l'**Agence International de l'Energie (AIE)** du 11 septembre 2023, les requérants démontrent que la Suisse figure parmi les plus mauvais élèves au monde en matière d'émission de gaz à effet de serre (chaque Suisse émet environ 14t d'équivalents-CO2 par an, contre 6t en moyenne planétaire) et qu'elle n'a jamais respecté – ni ne prend le chemin de respecter – aucun de ses engagements internationaux ou nationaux en matière climatique. **Les conclusions de l'AIE ne sont en effet pas tendres : la Suisse ne sera pas en mesure de respecter la Loi sur le Climat et l'Innovation pourtant validée par le peuple en juin 2023.**

Les requérants soutiennent ainsi que, par sa politique climatique insuffisante, le DETEC compromet notamment **leur liberté économique et la garantie de leur propriété privée**. En effet, en ne prenant pas de mesures sérieuses pour préserver la population Suisse contre le réchauffement climatique, le DETEC endommage la rentabilité des sols dont les plaignants sont propriétaires. Les agriculteurs sollicitent que le DETEC prenne toutes les mesures nécessaires pour faire cesser de telles atteintes à leurs droits fondamentaux.

Le texte de la requête est disponible sur le site web : avocatclimat.ch/documents

Contacts

Requérants paysans

Yves Batardon, viticulteur, Genève, 0786229526

Vanessa Renfer, agricultrice, Neuchâtel, 0788212483

Avocat-e-s pour le Climat

Arnaud Nussbaumer-Laghzaoui, avocat à Genève, 0797951629

Raphaël Mahaim, avocat à Lausanne, 0797697033